

# Mediapost

LE JOURNAL DES FORÇATS DE LA PUBLICITE - mai 2010 -

Fédération syndicale des activités Postales et de Télécommunications  
25 rue des Envierges 75020 Paris Tel : 01 44 62 12 00 Fax : 01 44 62 12 34

SUD  
Union syndicale  
MEDIAPOST

## Salaires : Arrêtons l'hypocrisie!

*La direction vient de réouvrir les discussions sur les salaires 2010. Précédemment, elle proposait de verser une prime annuelle de 80 à 100 euros. En raison de l'échec sur les négociations salariales, le directeur des ressources humaines refusait d'appliquer ses propositions. SUD dénonce cet ignoble chantage de la direction fait contre les salarié-es dont le salaire moyen mensuel est de 550 euros. C'est Mediapost qui est responsable des bas salaires, pas SUD !*

La stratégie de la direction, relayée avec zèle par des responsables d'établissement, est simple. Pour maintenir le personnel dans la précarité salariale avec des conditions de travail digne de Zola, il faut se débarrasser des contestataires, des récalcitrant-es.

Plutôt que d'assumer ses responsabilités, de respecter le droit du travail, d'offrir un cadre de travail correct, de payer toutes les heures de travail réellement effectuées, d'indemniser les Km à la hauteur de la réalité du prix des carburants et du coût de l'usure du véhicule, de proposer des emplois à temps complet, de satisfaire aux réclamations des personnels portées par les délégués du personnel SUD, plutôt que de revoir les cadences de distribution, **la direction de Mediapost préfère se dérober.**

Ici, c'est de la faute des délégués de SUD si l'établissement ferme le vendredi parcequ'il ne faut pas réclamer de chantier d'assemblage pourtant obligatoire. La-bas, c'est toujours de la faute de SUD, si la préparation ne peut pas aller plus vite parce que ce syndicat ose exiger des chaussures de sécurité. Alors plutôt que de les acheter, mieux vaut montrer SUD du doigt. Ailleurs, c'est SUD qui veut couler la boîte. Ailleurs encore, on déconseille aux salariés de parler aux délégués SUD, avec menace d'être licenciés. Le comble est atteint lorsque le DRH du siège écrit à chaque salarié pour dire qu'à cause des syndicats et de SUD, pas de prime cette année.

Un seul et même objectif : faire ses salades discrètement, sans SUD. Avec des délégués-maisons, Mediapost pourra continuer à faire un maximum de profits, à bousiller nos véhicules, à licencier abusivement, à ne pas faire d'effort pour reclasser les inaptes, à imposer ses cadences et son management, ..., la vie comme les patrons en rêvent.

Mediapost, en faisant du chantage à la prime à des salarié-es dans le besoin est indigne d'une entreprise responsable. C'est à nos yeux un niveau élevé de mépris à l'égard du personnel.

### A Mediapost d'assumer ses responsabilités !

## Intersyndicale ?

*Dans la famille hypocrisie, il faut hélas aussi tirer la carte syndicat. En avril, SUD a été sollicité par les autres organisations syndicales afin de participer à un rassemblement devant le siège de Montrouge. Pour SUD, nous sommes évidemment satisfaits que les syndicats ressentent ce besoin de s'unir pour être plus forts. C'est pour cette raison que sur la question purement salariale, nous souhaitons que Mediapost commence par payer son dû, c'est-à-dire les heures réellement effectuées. Mediapost s'appuie sur la convention collective, signée par tous les syndicats représentatifs dans la branche. Nous avons donc demandé à cette intersyndicale de dénoncer ses signatures.*

**Réponse : "ça va pas être possible!"**

**S'agissant du rassemblement du 28 avril par les syndicats qui ne veulent pas contester les cadences de la convention collective, la réponse de la direction aux salaires de misère, à la casse de notre santé et de nos voitures ne s'est pas faite attendre :**



**QUALITÉ DE DISTRIBUTION :  
NOUVEAU RECORD EN MARS 2010 !**



La mobilisation de tous et l'implication de chacun ont permis d'atteindre en mars dernier un niveau de Qualité de Distribution jusqu'ici inégalé !

## Les dernières propositions salariales

Après de longs débats assez stériles et quatre interruptions de séance, voici les dernières propositions de la direction :

**Pour les employés et agents de maîtrise :**

0.8 % au 1er juillet et 0.7 % au 1er octobre 2010.

**Pour les cadres :**

1 % en augmentation individuelle au 1er septembre 2010.

**Pour les RPF :**

augmentation de la part variable de 10 %, soit en moyenne 300 € annuels.

En toute transparence, SUD a soutenu les propositions du personnel reprises dans nos publications .

Nous avons rappelé, à la direction, son obligation d'enregistrement du temps de travail des distributeurs suite à l'annulation du décret dérogatoire par le Conseil d'Etat.

Lors du premier quadrimestre, Mediapost a réalisé 7 millions d'euros de résultat d'exploitation. D'après nos calculs, nous avons évalué l'augmentation proposée par la direction (charges comprises) à un peu moins d'1 million d'euros.

Nous attendons avec impatience le bilan social 2009 pour vérifier combien se sont octroyés les dix plus gros salaires chez Mediapost.

**Nous pourrions vérifier si l'égalité salariale est la règle !**

## La Redoute : Qui profite des cadences ?

*Ci-dessous courrier des distributeurs aux responsables de plate-forme afin de protester contre le travail à la tâche que continuent de nous donner nos dirigeants malgré la fameuse convention collective de la distribution directe.*

Monsieur,

En semaine n° 20 et 21, vous mettez en place la distribution du document La Redoute sur les zones urbaines. Cette distribution s'effectue dans toutes les boîtes aux lettres sauf celles mentionnées sur une liste. Les temps de 3 secondes pour ajouter le document dans une boîte aux lettres ou de 7 secondes pour ne pas le mettre après avoir vérifié les adresses dans la liste semblent pour le moins insuffisants voire ubuesques !

Je vous rappelle qu'en application de l'art. D 3231-6 du code du travail, vous devez me rémunérer les heures que j'ai réellement effectuées conformément à la législation sur le SMIC.

En conséquence, vous voudrez bien me rémunérer les heures impayées et me tenir informé(e) de la suite réservée à cette demande.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes....

## Assurance voiture : Les prud'hommes condamnent Mediapost

n *Attendu que l'obligation de souscription d'une assurance professionnelle au titre de l'utilisation de son véhicule personnel par le salarié n'autorise pas l'employeur à imposer le choix de son assureur,*

n *Que l'employeur n'apporte pas la preuve de l'information individuelle du salarié concerné,*

n *Attendu que la somme de 27,78 euros a été prélevée à tort par l'employeur,*

*Qu'en conséquence M... devra être remboursé de la somme.*

Ainsi en a décidé le conseil de prud'hommes de Grasse (06). Mediapost qui ne compte jamais ses peites économies sur le dos des distributeurs va-t-il décider de rembourser l'ensemble des salariés ?

**C'est en tout cas ce que SUD exige !**



## Pour plus d'information

**Fédération SUD PTT :**  
01 44 62 12 03

**Région IDF :**  
Miloud Mekid :  
06 67 91 29 20

**Région Méditerranée :**  
Edith Joly  
06 26 79 90 03

**Région Sud-Ouest :**  
Jean-Pierre Charrondièrre :  
06 15 77 04 40

**Région Ouest :**  
Jacqueline Saillant :  
06 24 23 47 49

**Région Nord-Est :**  
Evelyne Boulanger :  
06 59 18 57 82

**Région Bourgogne-  
Rhône- Alpes :**  
Christian Huguenot :  
06 87 96 20 24

**Délégué syndical central :**  
**Dominique Majorel**  
06 61 76 40 96

**Les Accords, comme  
la Convention  
Collective et nos  
"Médiapest" se  
trouvent sur notre  
site internet :**

**www.sudptt.org**  
activités postales  
distribution directe

